Ville de Genève
Conseil municipal

PR-518 A

29 novembre 2007

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2006 en vue de l'ouverture de deux crédits, pour un montant total de 481 200 francs, soit:

- **un crédit de 293 700 francs destiné à la rénovation de l'éclairage public des deux cheminements d'accès au restaurant dans le parc des Eaux-Vives;**
- **un crédit de 187 500 francs destiné à l'amélioration des illuminations des arbres dans le parc des Eaux-Vives.**

Rapport de M. Jean-Louis Fazio.

Cet objet a été renvoyé à la commission des travaux le 29 novembre 2006. Cette dernière s'est réunie à deux reprises, le 13 décembre 2006 et le 24 janvier 2007, sous la présidence de M[me] Béatrice Graf Lateo.

Le rapporteur remercie M[me] Ursi Frey pour l'indispensable contribution de ses notes de séance.

Note du rapporteur

Lors de sa séance plénière du 29 novembre 2006, le Conseil municipal a amendé cette proposition en supprimant l'arrêté II et a renvoyé la proposition amendée à la commission des travaux pour étude.

Séance du 13 décembre 2006

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, de M[me] Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement

En préambule, M. Tornare regrette le rejet par le plénum de l'arrêté II, soit le crédit de 187 500 francs destiné au remplacement de l'éclairage des arbres du parc, car cela aurait permis de mieux éclairer ces arbres, d'une façon plus respectueuse de la faune et de la flore, de diminuer drastiquement la consommation d'énergie (– 50%). A cause de ce rejet par le plénum, c'est l'éclairage obsolète que nous connaissons aujourd'hui, fort gourmand en électricité, qui sera maintenu. M. Tornare souhaite passer directement aux questions, car c'est M. Claude Martenet et M[me] Florence Colace du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public qui présenteront cette proposition. Ces derniers rejoindront la commission en cours de séance.

Un commissaire demande pourquoi le Conseil administratif vient avec une telle proposition aujourd'hui, alors que d'autres demandes importantes doivent être réglées, notamment l'éclairage de plusieurs rues qui pose problème.

M. Tornare répond que la Délégation au mobilier urbain, composée de MM. Ferrazino, Hediger et lui-même, a décidé d'améliorer l'éclairage dans certains quartiers. On a choisi deux endroits qui semblent appropriés, également pour renforcer la sécurité. La partie devant la Maison Royale jusqu'à la statue *La Bise*, par exemple, n'est pas éclairée. On peut allier esthétique et utilité à certains éclairages et Genève est en retard dans ce domaine. Ils se font conseiller par des personnes spécialisées dans divers secteurs, également concernant l'éclairage économique. Il a été dit à M. Tornare qu'un seul immeuble situé au bord du Rhône utilise autant d'énergie que, à Lyon, un quartier entier. Les oiseaux sont sensibles à l'ensemble de l'éclairage diffusé en ville. Cependant, on est libre de le croire ou non: il faut améliorer l'éclairage de la ville de Genève. Il a été dit que Genève était tristement éclairé. De plus, on arrive à éclairer maintenant avec un minimum d'énergie, certaines rues sont très peu éclairées (rue des Vollandes, rue Merle-d'Aubigné) et les personnes âgées ont peur. M. Vaissade avait, à l'époque à tort, fait éteindre un candélabre sur deux au rond-point de Rive. M. Tornare pense qu'il faut bien éclairer la ville.

Le même commissaire signale que son parti a déposé différentes motions demandant un meilleur éclairage, pourquoi rien n'a été fait?

M. Tornare répond qu'il y a des blocages de certains partis politiques.

Un commissaire ne comprend pas pourquoi il faut éclairer des allées au parc des Eaux-Vives, alors qu'il y a d'autres endroits à proximité où cela serait vraiment nécessaire. Il a l'impression que la seule raison de la proposition PR-518 est d'améliorer l'accès au Restaurant du Parc des Eaux-Vives, et il ne pense pas que c'est un argument prioritaire. Le deuxième arrêté aurait peut-être été plus indiqué que le premier. Ce commissaire relève que, à l'heure actuelle, on est tous d'accord pour dire que certaines rues sont peu éclairées, et il estime inutile d'éclairer des allées du parc des Eaux-Vives.

M. Tornare répond que, dans le parc des Eaux-Vives, se trouvent des arbres magnifiques. Toutes les villes éclairent les arbres et Genève ne le fait pas. Le parc La Grange est fermé la nuit, contrairement au parc des Eaux-Vives. On voudrait éclairer cet endroit magnifique. Un tiers de la surface communale est en parcs ou classé en espaces verts (800 parcelles). M. Tornare ne comprend par pourquoi on ne met pas cela en valeur, notre ville n'a pas de façades intéressantes, vu que Calvin ne voulait pas montrer la richesse de Genève de cette manière, mais elle a un patrimoine constitué par la végétation et qu'il faut mettre en valeur. Genève a pris du retard, contrairement à Berne ou Zurich.

Mme Cottu ajoute qu'il existe de très gros problèmes de sécurité dans les parcs, la situation devient même critique. Un grand trafic se fait autour de la rade, cela devient inquiétant.

M. Tornare le confirme, il a consulté différents spécialistes de l'éclairage public et, aujourd'hui, l'éclairage public est même devenu un art et il répond également à un besoin concernant la sécurité. Les personnes âgées le demandent.

Un commissaire n'est pas satisfait de la réponse, il ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de plan lumière. Il se demande par ailleurs si les blocages politiques se trouvent à l'intérieur du Conseil administratif.

M. Tornare ne partage pas ce point de vue.

Un commissaire demande pourquoi on n'a qu'un petit bout de ce plan lumière.

M. Tornare répond que l'éclairage, dans son ensemble, concerne le département de M. Ferrazino. On y réfléchit, mais il faut bien commencer par un bout. Quand on dit que l'éclairage n'est pas dissuasif, cela fait un peu sourire M. Tornare, il n'y a qu'à se référer aux multiples motions déposées depuis des années.

Le même commissaire se demande pourquoi cette proposition est en dehors du plan lumière.

M. Tornare répond que c'est faux, on présente un premier élément de ce plan. Pour le reste, il faut interroger M. Ferrazino. On a estimé qu'il fallait commencer avec un petit bout.

Un commissaire ne comprend pas cette logique, on a, une fois de plus, la preuve que M. Tornare vient présenter un plan parce qu'il concerne un parc.

M. Tornare dit qu'il est vrai que, pour ce dossier, cela n'a pas toujours été facile de travailler avec les services de M. Ferrazino.

Un commissaire se plaint de la situation depuis quinze ans déjà. Sécurité et mise en valeur de certains éléments pour enjoliver la ville: néant. Il se réjouit qu'enfin cela avance. Cependant, il y a un problème: le concept s'inscrit dans le mobilier urbain pour lequel un concept global a été demandé, on voudrait avoir une fois un vrai plan et une estimation du coût, avec une harmonisation du mobilier urbain par quartier.

M. Tornare répond que cela se fait par la délégation, des discussions ont lieu et elles vont dans le bon sens.

Un commissaire n'est pas satisfait des explications données concernant l'éclairage et la sécurité. Les dealers ne sont pas impressionnés par les éclairages; cependant, les éclairages rassurent psychologiquement la population et c'est positif. Ce commissaire est sensible à la faune urbaine et voudrait entendre des

spécialistes dans ce domaine et pas du secteur de l'éclairage. Il attend également une étude plus globale pour pouvoir en juger.

Une commissaire demande, concernant le mode d'éclairage, si des modèles peuvent être présentés. Pourquoi n'a-t-on pas regroupé plusieurs projets? A-t-on commencé avec une mesure d'urgence?

M. Tornare demande depuis 1999 d'éclairer les parcs pour différentes raisons, cela n'avance pas. M. Tornare a demandé, plus récemment, à ses fonctionnaires d'aller de l'avant. C'est dommage qu'on ne mette pas plus en valeur les parcs la nuit. Même le personnel du Service des espaces verts et de l'environnement trouve dommage qu'on puisse admirer les arbres seulement le jour. On pourrait également mettre en valeur des sculptures dans les parcs, elles sont nombreuses et M. Tornare en a fait installer de nouvelles encore récemment. Il faudrait mettre tout cela en valeur.

Une commissaire demande si un éclairage par le bas ou par le haut est prévu et quelle option a été prise concernant les méthodes.

M. Tornare comprend ce point de vue, il a parlé du séquoia éclairé aux Bastions, il y a quelques années. Il existe maintenant des systèmes performants qui captent l'énergie la journée et qui la recrache la nuit, pourquoi ne pas envisager un tel système? Cela pourrait également rassurer les opposants, l'éclairage n'étant pas continu, à moins d'envisager une centrale nucléaire.

Une commissaire demande ce qui a été prévu.

M^me^ Cottu répond qu'il s'agit d'un éclairage des cheminements, donc du sol.

M. Tornare trouve les grandes boules des luminaires du parc des Eaux-Vives laides et elles consomment beaucoup d'énergie. Il y a même des boules dangereuses au sol, cet équipement est obsolète. Il est question d'enlever les boules.

M^me^ Cottu précise que certains arbres sont déjà éclairés dans ce parc, mais il faudrait moderniser le système et c'était ce qui était proposé avec l'arrêté II de la proposition, avec une baisse de la consommation de 50%.

Un commissaire demande si d'autres propositions seront présentées concernant l'éclairage des parcs.

M. Tornare répond affirmativement.

Audition de M. Claude Martenet, adjoint de direction au Service d'aménagement urbain, accompagné de M^me^ Florence Colace, architecte éclairagiste

M^me^ Colace explique que le projet concerne un concept plus global de l'éclairage à différents endroits. On souhaite y apporter un éclairage plus moderne avec

des sources moins polluantes et permettant d'économiser au moins 50% de la consommation d'énergie (des photos sont présentées). Le nouvel élément sera très bas et permettrait de bien s'orienter.

Un commissaire demande si l'équipement résistera au vandalisme.

Mme Colace répond que les éléments sont prévus pour cela.

M. Martenet ajoute que de tels éléments ont été installés ailleurs, ils sont surélevés et garantissent un éclairage même s'il y a des feuilles au sol. Concernant le vandalisme, on peut toujours casser des objets lorsqu'on le veut vraiment.

Un commissaire demande pourquoi seulement deux cheminements seront éclairés sur l'ensemble du parc.

M. Martenet répond que le premier arrêté prévoit seulement deux cheminements.

Mme Colace remarque que les éléments sont suffisamment discrets pour ne pas attirer trop l'attention.

Un commissaire demande où en est le plan lumière.

Mme Colace répond qu'un concours a été organisé, un groupe d'urbanistes zurichois a été sélectionné et mandaté en juin (urbaniste: Fedderser & Klostermann, architectes; paysagiste: Paysagestion; concepteur lumière: Roland Jeol). Ils sont intégrés dans le plan lumière.

Un commissaire a entendu parler d'ampoules à faible consommation, ont-elles la même intensité que les ampoules actuelles?

M. Martenet dit qu'il faut se souvenir que le rendement de la lumière dépend du luminaire, qui peut refléter jusqu'à 80% de lumière. Il faut vraiment se baser sur la consommation, parce que, suivant le système choisi, l'éclairage peut être très différent. Il faut également savoir que, par temps froid, une lampe économique diminue d'intensité.

Un commissaire demande ce qu'il en est des systèmes encore plus économiques (LED).

Mme Colace répond que le rendement n'est pas encore très efficace aujourd'hui et la consommation moins bonne qu'avec d'autres systèmes.

M. Martenet explique ce que cela représente, techniquement parlant. On diminue la consommation de moitié. Le LED (Light Emitting Diode), c'est de l'avenir, mais pas encore une lumière pour éclairer aujourd'hui.

Une commissaire demande s'il est prévu que l'éclairage s'éteigne à certaines heures et si l'on pourrait avoir des détecteurs de mouvements.

M. Martenet répond que le système est commandé pour tout le canton, on a tout inventé en 1970. Maintenant, on dispose de détecteurs qui fonctionnent selon la clarté, ce qui est plus économique. La mise en valeur des bâtiments se fait jusqu'à minuit. Pour les TPG, on éteint vers 1 h du matin et l'on rallume à 5 h du matin. Si on mettait des détecteurs de présence, on devrait installer de l'halogène ou un autre système très gourmand en énergie, sans parler du fait que ces systèmes s'abîment vite parce qu'on allume et on éteint constamment, un tel système ne serait pas très raisonnable.

Un commissaire aimerait savoir si l'éclairage serait plus fort ou moins fort en supprimant les luminaires en forme de boules.

Mme Cottu répond qu'il y aura moins d'éclairage, mais il sera plus régulier et différent, il sera complet et diffus et on verra mieux les silhouettes.

Un commissaire demande, puisque le Conseil municipal n'est pas entré en matière sur l'arrêté II, si l'on gardera l'éclairage des arbres.

M. Martenet répond affirmativement, certains projecteurs sont assez anciens et gourmand en énergie.

Un commissaire demande s'il existe d'autres projets d'éclairage de parcs et si le système sera semblable.

M. Martenet répond que l'on fera l'expérience pour avoir un recul pour d'autres installations et, de plus, chaque parc est différent.

Un commissaire demande si le design des luminaires a été pris en compte comme critère de choix et comment procède le Service d'aménagement urbain.

M. Martenet répond affirmativement, on demande l'avis de plusieurs spécialistes pour trouver le meilleur consensus possible.

Discussion

Un commissaire estime que les commissaires manquent d'informations concernant le plan lumière, c'est un vrai saucissonnage, il voudrait en savoir un peu plus sur ce plan. Il demande l'audition de M. Ferrazino, pour qu'il vienne présenter le plan lumière à la commission.

Mise aux voix, cette audition est acceptée par 6 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC) contre 5 non (3 S, 2 Ve) et 2 abstentions (1 AdG/SI, 1 T).

Séance du 24 janvier 2007

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de M^me^ Florence Colace, collaboratrice au Service d'éclairage public, et de M. Olivier Candolfi, collaborateur au Service d'éclairage public

M^me^ Colace précise que des architectes et un concepteur lumière ont été associés au groupe d'étude. Ces personnes ont été choisies parce qu'elles travaillent à partir de choses existantes et dans le sens d'une faisabilité relativement concrète. Un plan lumière idéal est donc en élaboration et sera présenté lors de cette séance de commission. Il sera retravaillé et les réalisations ne correspondront pas toutes à cette vision des choses. Dans un premier temps, il a fallu identifier la ville afin de savoir comment et avec qui travailler. Des privés seront également sensibilisés à ces aspects, notamment concernant la rade. Une charte précisera la qualité, la température, la manière de projeter la lumière, etc. (Le document à projeter étant illisible sur l'écran, un document est distribué.)

M^me^ Colace explique que les mandataires ont déterminé plusieurs secteurs:

– Genève emblématique, qui regroupe cinq secteurs;
– les quartiers et lieux de vie. A la Vieille-Ville, par exemple, cela fonctionne bien mais, à Saint-Gervais, des choses sont à mettre en place comme dans d'autres lieux, d'où la nécessité d'affiner et de définir encore certains éléments et endroits. Par rapport aux parcs, il est plutôt question de petits parcs (Gourgas, Acacias, etc.). Il sera étudié dans quelle mesure ils pourraient être mis en valeur;
– les quartiers de nuit qui deviennent dynamiques. Il faudrait leur donner un coup de pouce;
– les quartiers en évolution;
– les artères et lieux urbains avec la grande étape de la mise en service des lignes de tram. Dans certains quartiers, cela engendrera de grands travaux;
– la mobilité douce et les cheminements devant être mis en valeur ou à réadapter seront définis;
– les voies ferrées, encore en discussion.

De cette situation idéale, il conviendra d'extraire ce qui peut être réalisé et de prendre en considération les aspects de sécurité. Pour le pont des Bergues, le pont de la Machine et la rade, un important travail reste à faire, de même que pour le pont du Rhône et les quais du Rhône.

Au niveau des parcs riverains, comme celui des Eaux-Vives, ou encore de la place Longemalle, des études sont en cours ainsi que pour Saint-Gervais, Plainpalais et divers secteurs qui seront desservis par le tram. Les passages de

Montbrillant et des Grottes, ainsi que le pont de la Coulouvrenière, seront mis en valeur. La réalisation des travaux est prévue en 2008. L'avant-projet du passage Montbrillant prévoit une vision diurne avec un éclairage jaune, cette couleur étant déjà présente. La nuit, l'ambiance sera légèrement bleue, cette couleur étant également présente dans le secteur. Ces éléments ont été intégrés dans le plan.

D'autres exemples, à réaliser avec les Services industriels de Genève (SIG), sont présentés.

Un commissaire voit que le document mentionne, pour le parc des Eaux-Vives, l'année 2010 et les suivantes. Est-ce que cela suppose d'autres crédits? Est-ce que cela fait partie du projet de plan lumière?

Mme Colace répond affirmativement.

M. Ferrazino ajoute que le projet initial avait trois volets, le premier correspondait à la proposition et le deuxième à l'éclairage des arbres. Le troisième volet, l'éclairage sur la place de stationnement à proximité des courts de tennis, a été abandonné.

Un commissaire demande si cette proposition s'inscrit dans un concept global. A part les résultats exposés brillamment, il voudrait savoir quels sont les thèmes sur lesquels on s'est penché, ce que l'éclairage devrait apporter à un objet et ce qu'il en est de la sécurité.

Mme Colace ne souhaite pas éclairer davantage, mais aller dans le sens de l'économie d'énergie. On essaiera, dans chaque projet, de diminuer autant que possible la consommation d'énergie. Mme Colace souhaite unifier la densité d'éclairage, la population apprécie cela. Au niveau de la sécurité, Mme Colace trouve que l'éclairage de la place du Molard est fiable, on joue avec l'éclairage des arcades et, à partir de minuit, l'éclairage public classique s'enclenche.

Un commissaire aimerait savoir si la question de l'éclairage est abordée de la même façon dans chaque quartier.

Mme Colace répond que, pour les quartiers, il y a des approches différentes, on ne mettra pas la même chose dans la Vieille-Ville qu'à la Servette. Le service est attentif à ce paramètre, on attend d'avoir un peu plus d'éléments avant d'aller plus loin, on entend travailler avec les divers services concernés de la Ville et de l'Etat.

Un commissaire demande si des documents sont disponibles.

Mme Colace répond que non, il est trop tôt, elle les communiquera lorsque cela sera possible.

Un commissaire se plaint qu'à la place du Molard et au Bourg-de-Four il faut, pour lire un journal le soir, une lampe de poche, car on est dans la pénombre et

l'on ne voit pas suffisamment. La place du Molard n'est plus ce qu'elle était. Le commissaire en question n'y voit pas suffisamment.

Ce même commissaire avait été frappé, à l'époque, par les arbres éclairés en Angleterre et la musique classique qui était diffusée. Est-ce qu'on pourrait envisager cela dans les parcs?

M. Ferrazino suggère de poser cette question à M. Tornare.

M. Candolfi répond que cela a été fait au Jardin anglais, les SIG ont encore le matériel.

M. Ferrazino trouve l'idée bonne. Quant à l'éclairage dans les parcs, l'ordre de priorité est donné par le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Un commissaire demande s'il est question d'aborder les quartiers périphériques comme la Jonction ou Vieusseux.

Mme Colace répond qu'il en a bien été débattu, mais qu'il faut trouver les parties intéressantes au niveau d'un éclairage. Cela se fera, on cherchera des objets qui valent la peine d'être mis en valeur, des études sont en cours.

Le même commissaire demande si l'éclairage des ponts sera identique partout.

Mme Colace dit qu'il est un peu difficile de répondre, il faut une certaine cohérence. On fera probablement appel à plusieurs intervenants, mais des décisions n'ont pas encore été prises.

Un commissaire est étonné de voir figurer un crédit concernant l'éclairage du pont des Bergues, alors qu'il a été refusé par le Conseil municipal. Est-ce qu'un éclairage différent sera fait à la place de celui qui a été refusé en son temps?

M. Ferrazino répond que l'éclairage sera différent.

Mme Colace ajoute que, pour le pont de la Machine, un concepteur de Lyon a été contacté; cependant, tous les passages sous-voies deviendront un peu bleus.

Un commissaire demande où l'on en est concernant l'éclairage de la gare de Cornavin, le bâtiment n'est plus éclairé.

Mme Colace croit savoir que les CFF, propriétaires du bâtiment, ont arrêté les travaux, le bâtiment devant être rénové. Cela n'est pas du ressort de la Ville de Genève.

Un commissaire demande si le bâtiment sera ensuite éclairé.

M. Ferrazino l'espère.

Mme Colace répète que la Ville de Genève ne peut pas intervenir.

Un commissaire aimerait savoir où l'on en est avec l'éclairage du quai Gustave-Ador et, plus particulièrement, avec le remplacement des candélabres complètement rouillés. Ce même commissaire ajoute que cela ne fait que cinq ans qu'il pose cette même question.

Mme Colace répond que la rade est un grand travail et une priorité, une réflexion globale se fait.

Une commissaire demande quand on aura la charte, car c'est à partir de ce document que l'on pourra développer des plans. Ce qu'elle a entendu est sympathique, mais il n'a pas été question de la pollution et d'Agenda 21. On pourrait peut-être être plus volontariste. Un travail pourrait se faire avec des partenaires, par exemple des commerçants, également concernant la sécurité. Les enseignes pourraient, par exemple, être éteintes à 22 h.

Mme Colace répond que les deux choses se font en parallèle. Des discussions ont lieu avec les commerçants, notamment dans le cadre de la rade. On essaie d'établir la charte dans le cadre du dialogue, le plan lumière est une vision un peu idéale et globale et la charte une sorte de recommandation concernant également le mobilier urbain. On peut aussi imaginer que les commerçants signent une convention avec la Ville de Genève pour travailler ensemble. Elle espère que ce travail pourra commencer à la fin de 2007.

Une commissaire sait que le Canton travaille également dans ce secteur et elle demande ce qu'il en est.

Mme Colace répond qu'un document sera établi, mais qu'on ne l'a pas encore.

La même commissaire demande si un travail se fait avec le Canton.

Mme Colace répond que cela se fera.

La commissaire pensait qu'une collaboration se ferait en amont et estime que cela serait une bonne chose.

Mme Colace déclare qu'il faut commencer afin d'avoir un contact, ils ne sont qu'un petit groupe. A Zurich, une grosse machine compliquée a été créée, elle était peu efficace. On espère que le travail sera plus efficace avec un petit groupe.

Un commissaire aimerait savoir ce qu'il en est de l'éclairage de la place du Marché à Carouge.

Mme Colace répond que la charte pourra aider les services.

Un commissaire demande si un éclairage variable pour couper la monotonie a été envisagé. Il existe des minuteries, donc une programmation par périodes concernant l'intensité et le changement de l'éclairage, cela change l'ambiance.

M. Ferrazino est très sensible aux éclairages au sol et trouve celui de la place du Marché à Carouge très froid et trop fort. Le résultat global n'est malheureusement pas satisfaisant. Par contre, M. Ferrazino aime bien les bandes bleues au sol à la place du Pré-l'Evêque. Quant à la programmation, c'est à voir.

Mme Colace explique que cela se fait un peu à la place du Molard, mais que la Ville de Genève n'est pas très libre. Elle ne peut, pour diminuer la consommation, changer l'horaire d'illumination des arbres, l'arrêter par exemple à minuit. L'éclairage selon les TPG est calqué sur l'horaire des bus et interrompu de 1 h du matin à 5 h du matin. Cela permet de jongler un peu, mais cela prendra du temps pour fonctionner dans le cadre du plan lumière.

M. Candolfi sait que Philips a sorti une lampe qui consomme moins et qui permet une variation de l'éclairage. Cependant, ces lampes ne sont pas encore en vente. M. Candolfi sait que les SIG ont eu des problèmes concernant l'éclairage des façades. Les procédures d'opposition ont même été portées devant le Tribunal fédéral.

Un commissaire a entendu qu'un éclairage identique est prévu pour les passages sous-voies alors que, pour les ponts, il sera différent. Est-ce que le mobilier d'éclairage sera différent de cas en cas, par exemple dans les parcs?

Mme Colace répond qu'il est encore un peu tôt pour aller dans les détails, différents éclairagistes travailleront sur les projets et la Ville de Genève surveillera le tout. Il faudra également se pencher sur l'entretien.

Discussion et prises de position

Le représentant radical votera cette proposition, même s'il pense que l'endroit n'est pas prioritaire. Il est gêné, par contre, que l'on se gargarise du plan lumière, cela n'est pas un véritable plan, chaque objet sera différent et chaque éclairagiste se fera plaisir. On n'aura pas d'unité, c'est dommage. Il faut arrêter cela tout de suite, ce que les commissaires ont vu lors de cette séance prouve bien qu'il n'y a pas de concept.

Les libéraux constatent également l'absence de concept, mais il ne faut pas forcément une unité pour tout, on peut imaginer un concept par quartier. Les libéraux ont peur, lorsqu'ils entendent parler de l'uniformité, c'est dangereux parce qu'ensuite on ne peut plus rien changer et l'on reste prisonniers du concept choisi.

Les socialistes voteront cette proposition qui permet de mieux éclairer les deux cheminements piétonniers. Par contre, ils regrettent le refus d'entrer en matière du plénum concernant le remplacement de l'éclairage des arbres. Cela aurait permis de faire plus d'économies et de mettre en valeur les magnifiques arbres du parc. Ils déplorent la lenteur et le manque d'ambition du département sur le plan lumière en ville de Genève.

Le Parti du travail signale que la consommation d'énergie sera réduite de plus de 50%, il l'apprécie et votera la proposition.

Le Parti démocrate-chrétien trouve le montant relativement élevé et votera la proposition sans grand enthousiasme. La Ville pourrait faire mieux. Le seul point positif de cette proposition est le fait que l'on aura un éclairage plus économique. Donc la proposition est intéressante.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est assez séduite par le plan lumière, c'est une bonne chose. Concernant la proposition, il a été dit que l'éclairage actuel est obsolète, que l'on pourra faire des économies.

Les Verts hésitent à voter le projet, des réticences ayant été exprimées. De plus, le plan lumière ne les a pas convaincus. S'ils devaient voter la proposition, ils le feraient seulement parce qu'il s'agit de réaliser des économies d'énergie, mais la proposition ne porte que sur un aspect, l'autre ayant été supprimé. Les Verts s'abstiendront lors du vote.

L'Union démocratique du centre votera la proposition. Le crédit paraît disproportionné pour un éclairage par terre, mais valable pour montrer que le parc est vivant la nuit et que le restaurant fonctionne. Il semble important d'améliorer l'éclairage, aujourd'hui obsolète. Ce parti est consterné par le montant pour ce simple éclairage.

Vote

Mis aux voix, l'arrêté I de la proposition PR-518 est accepté par 9 oui (3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 1 R, 2 L, 1 UDC) et 2 abstentions (1 DC, 1 Ve).

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 293 700 francs destiné à la rénovation de l'éclairage public des deux cheminements d'accès au restaurant dans le parc des Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 293 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2010 à 2019.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.